# Compte-rendu réunion de conseil municipal Jeudi 08 décembre 2022

Le jeudi huit décembre deux mille vingt-deux, vingt-heure trente minutes, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis à la Mairie de Molliens-Dreuil sous la présidence de Monsieur Sylvain Charbonnier, Maire de la commune de Molliens-Dreuil.

**Etaient présents**: Sylvain CHARBONNIER - Claude LABELLE - Bernard PATTE - Loïc JAOUEN- Marie DOMONT -MOREL Richard -Margaret PETIT -Dominique DELSALLE-Claude DAVION

Absent excusé: Valéry BECQUET

Absent: Marc Dumesnil

Absent avec procuration: Jennifer Robin - Lionel GUILLAIN

Secrétaire de séance : Claude LABELLE

#### ORDRE DU JOUR

Projet de rénovation des vitraux de l'église et de la chapelle

- ♣ Projet de rénovation du stade municipal-demande de subvention DETR.
- Rénovation et optimisation de l'éclairage public
- Partage de la taxe d'aménagement avec la CC2SO
- Mise en place d'un compte épargne temps pour les agents
- Mise en place du règlement de Formation pour les agents

#### **INFORMATIONS:**

- Avancement projet France Services
- Résultat du concours des villages fleuris : fleurissement remarquable
- Organisation des vœux du Maire : samedi 14/01/2023
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour un point sur la gestion du personnel : Promotion et avancement de grade, accepté à l'unanimité

### > Rénovation des vitraux de l'église et de la chapelle

Les Travaux sont estimés à environ 90 000 €; les premiers devis de la Société Vitraux Art sont :

68 433. 40 € pour les vitraux de l'église

26 028 .90 € pour la Chapelle

Ces devis ont été réalisés par l'entreprise Vitraux Art, voir s'il est possible de trouver une autre entreprise avec un devis moins chère.

Pour rappel, subvention possible du Département de 40 % et de la région de 40 % à condition d'avoir une visite d'un architecte des Bâtiments de France ou du CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement), visite facturée 200 €.

#### Ouestion de Mr Morel:

Les demandes de subvention doivent-elles être déposées avant la fin d'année ?

Non, possibilité de faire les demandes l'année prochaine ; Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de caractère d'urgence.

Pour l'église de Molliens-Dreuil, Monsieur le Maire remarque qu'après la phase travaux, il serait judicieux d'avoir le réflexe d'utiliser celle -ci pour des événements et Monsieur Labelle rappelle que des visites avec commentaires lors de randonnées ont été déjà organisées et qu'il est toujours possible d'y programmer une messe.

Vote pour à l'unanimité

## > Projet de rénovation du stade municipal-demande de subvention DETR.

Monsieur le Maire rappelle que le terrain est abimé et que les buts secondaires ne sont pas conformes (cintrés), de plus il souhaite limiter le budget travaux, le premier devis étant très élevé.

Une subvention est encore possible, mais la demande doit être effectuée avant la fin d'année.

Monsieur Jaouen a rencontré un ancien employé d'Amiens Métropole pour avoir son avis sur ce devis, selon son expertise, ce devis n'est pas adapté pour un terrain de district, un ami spécialiste est prêt à venir sur son temps personnel pour apporter ses préconisations sur les travaux nécessaires, le type de matériaux et le matériel prioritaire.

Une visite est donc à programmer avec les personnes concernées.

Après les travaux, il sera nécessaire de budgétiser un coût annuel pour l'entretien, indispensable pour maintenir le stade en bon état, et d'avoir une réflexion sur l'ouverture du stade au public.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à faire une demande de DETR en urgence, Monsieur le Maire s'engage de son côté à ne pas signer le devis déjà établi. Vote pour à l'unanimité.

# Rénovation et optimisation de l'éclairage public

Plusieurs choix possibles:

A- Eteindre l'éclairage la nuit et laisser les lampes au sodium, cela représente 5 heures d'économie, si l'on compare avec le mois de juillet (référence coût 698 €), la Commune pourrait économiser potentiellement 8 300 € par an grâce aux coupures nocturnes.

Pour cette solution, il faudra envisager une rénovation des vieilles armoires pour pouvoir programmer les horloges, coût estimé à 7000 € environ.

#### B- Passage au LED

Frais d'installation important (environ 120 000 €) mais après passage en LED, une économie de 50% sur la consommation et de 50 % sur l'abonnement, de plus le coût de maintenance est moins élevé.

Une subvention est possible si demandée avant la fin de l'année.

Choix A+B peut être une solution, retour d'investissement en 10 ans (économie de 13 200 €) 5 ans si on tient compte de la subvention LED (environ 50 000 €).

C- Abaissement en milieu de nuit, et passage en LED c'est une alternative en sachant que l'éclairage peut être un peu bizarre (environ 15 % de baisse).

A noter que l'abaissement de l'éclairage n'est pas compatible avec les coupures nocturnes.

Monsieur Labelle précise que l'investissement de la Commune serait de 75 000 € environ avec la subvention du département pour le passage en LED (40 % du coût total avec un plafond à 50 000 €), un amortissement est possible sur 6 ans, les factures d'électricité étant en baisse avec la LED, de plus Monsieur le Maire précise qu'étant une collectivité de moins de 10 salariés, le tarif reste réglementé, sauf pour la station d'épuration et la salle du petit Vidame facturée à part.

Pour le passage en LED la subvention du Département est possible jusque fin 2022, passé ce délai, il faudra patienter 4 ans pour obtenir les mêmes conditions financières avantageuses.

1 vote pour le choix A+B

2 sans avis (Indécis)

Le choix C remporte la majorité des suffrages 8 votes pour.

Suite au résultat du vote, Monsieur le Maire lance une demande de Subvention au Département pour le passage en LED en urgence.

## > Partage de la taxe d'aménagement avec la CC2SO

Jusqu'alors facultatif, le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal est désormais obligatoire tel que prévu à l'article 109 de la loi de finances pour 2022.

Il est donc proposé aux communes concernées (52 sur 119 communes) qu'elles reversent 1% des recettes de la taxe d'aménagement à la communauté de Commune (CC2SO).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

## Mise en place d'un compte épargne temps pour les agents

Valable pour un fonctionnaire titulaire et un agent contractuel à temps complet ou non, s'il remplit certaines conditions.

Le CET peut être alimenté dans la limite de 60 jours par an par des jours de congés annuels, des jours de repos accordés en compensation d'heures complémentaires ou supplémentaires.

Toutefois, l'agent doit prendre au moins 20 jours de congés par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

# Promotion et avancement de grade

Le Maire propose à l'assemblée de ne pas établir de critère sauf avis très négatif lors de l'entretien professionnel et de présenter tous les agents remplissant les conditions au tableau d'avancement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

## Budget pour prime

Monsieur le Maire demande à l'assemblée un budget maximal de 800 € pour octroyer une prime de fin d'année à Thao et Fabienne, il précise que la totalité du budget ne sera probablement pas dépensé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

# > Mise en place du règlement formation

Point reporté au prochain Conseil Municipal.

# Compte rendu réunion de conseil du 08 décembre 2022

 Avancement France Services, Subvention de 15 000 € pour l'ouverture accordée Monsieur le Maire informe des horaires d'ouverture de la MFS, validés par L'Assemblée :

Lundi : horaire de journée

Mardi: 12 h- 17h30 (permanence le midi)

Mercredi: 9h-12h

Jeudi: 13h30-19h (permanence en soirée)

Vendredi : Fermeture Samedi : 9h-12h

Horaires d'ouverture hebdomadaire de 24h identiques pour la MFS et la Mairie.

 Report de l'ouverture du guichet postal de 3 à 4 mois pour des raisons d'organisation.

Résultats Village fleuri :
Catégorie Fleurissement remarquable (le mieux au niveau du département)
Pour l'année prochaine, ce sera un jury national pour l'obtention d'une fleur.

• Les vœux du Maire sont prévus pour le 14 janvier 2023

# Tour de table

- Monsieur Davion demande pour le Père Noel, wagon ou calèche ? point à discuter lundi lors de la réunion du comité des fêtes
- Monsieur Morel, voir pour préparer la gazette prévue en janvier.
- Monsieur Patte, sujet pour l'urbanisme, à discuter avec le Maire
- Monsieur Labelle précise qu'il reste des subventions à percevoir pour la STEP (DETR, Agence de l'eau) 316 K€ en attente couvert par une avance de trésorerie de 300 K€.
- Suite au décès de Madame Becquet, voir pour publier un faire part sur le Courrier Picard et commander des fleurs de la part de la municipalité.

Le deuil est prévu mercredi 14 décembre à 14h.

Fin de la séance à 22h50